

**Bulletin aux écoles**N° 144 – 30 septembre 2020  
.....Ecole Laïque 35  
SNUDI Force Ouvrière  
35 Rue d'Echange  
35000 RENNESDéposé le 30 septembre 2020  
A distribuer avant le 5 octobre 2020RENNES PIC  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE**Edito - Protection des personnels, satisfaction des revendications !**

Depuis des semaines, le SNUDI FO dénonce l'irresponsabilité d'un ministère qui en s'exonérant de ses obligations d'employeurs en terme sécurité sanitaire et de protection des personnels, instrumentalise la crise sanitaire pour accélérer la casse de l'école et des statuts (territorialisation, autonomie des établissements, direction d'école, 2S2C, déréglementation, réforme du bac, remise en cause du paritarisme, PPCR, formation initiale et continue...), tout comme le gouvernement poursuit la destruction des services publics, des emplois, des droits collectifs, et le gel de la valeur du point d'indice... en continuant à tenter de museler toute contestation.

Dans les écoles, à quelques semaine seulement de la rentrée, des collègues tirent la sonnette d'alarme : ils n'en peuvent déjà plus. Effectifs chargés dans bien des classes, manque de remplaçants, situations d'inclusion problématiques, réunions chronophages, injonctions hiérarchiques et enquêtes diverses... les personnels doivent faire face à des conditions de rentrée déjà habituellement très dégradées, en intégrant les contraintes d'un protocole sanitaire sans cesse changeant.

**Sommaire**

- p. 1 : L'édito
- p. 2 : Satisfaction des revendications
- p. 3 : Crise sanitaire
- p. 4 : Bulletin d'adhésion



Le SNUDI FO, à l'inverse, exige que l'employeur satisfasse à toutes ses obligations : la protection des personnels et la satisfaction de toutes les revendications sont des priorités absolues. Créations des postes nécessaires, recrutements sur liste complémentaire, titularisations des personnels précaires, mesures de protection efficaces pour tous les personnels, rétablissement des ASA pour tous les collègues vulnérables, arrêt des contre réformes, des déréglementations, revalorisation indiciaire pour tous...

Le SNUDI FO appelle les personnels à se réunir dans leurs écoles, à participer aux réunions d'information syndicale, à discuter, à faire remonter les besoins, à exprimer les revendications, et à se mobiliser pour obtenir satisfaction.

# Crise sanitaire ou non, le SNUDI FO exige la satisfaction des revendications !

---

## Conditions de travail

Les conditions de la rentrée imposent plus que jamais un véritable plan d'urgence pour l'école, passant par des créations de postes massives pour abaisser les effectifs par classes, assurer tous les remplacements, scolariser tous les élèves en fonction de leurs besoins.

Le SNUDI FO exige :

- la création des postes nécessaires ;
- le recrutement autant que de besoin par l'ouverture des listes complémentaires ;
- l'admission de tous les admissibles aux concours internes ;
- le recrutement en nombre de personnels AESH en leur accordant un vrai statut et un vrai salaire ;
- l'arrêt des contre-réformes rejetées par les personnels.

## Salaires, revalorisation

l'augmentation indiciaire de salaire arrachée par les personnels hospitaliers de 183€, montant bien supérieur à ce qui avait été initialement prévu par le gouvernement, a été le produit de la mobilisation de ces personnels. Pour le SNUDI FO, elle constitue un point d'appui pour tous les salariés public-privé, actifs et retraités pour exiger :

- l'augmentation générale des salaires et des pensions,
- 183 euros d'augmentation indiciaire pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000.

## Formation continue

De nouvelles modalités de formation continue, en constellations, se mettent en place dans un certain nombre de départements, dont l'Ille-et-Vilaine. Elles imposent, sur des contenus imposés, observations par les pairs, visite de CPC, élaboration de projets, qui s'inscriront nécessairement dans l'évaluation PPCR.

Le SNUDI FO, saisi par les collègues, a demandé audience au DASEN. Les collègues veulent pouvoir choisir librement leurs 18h d'animations pédagogiques ; ils veulent pouvoir choisir leur stage de formation ; ils ne veulent ni de la co-observation ni des visites des CPC que ce soit dans le cadre des deux jours de stage imposés ou dans le cadre de la préparation de la constellation ; ils ne veulent pas d'une pseudo formation consistant au final à de l'auto-formation ou du formatage ; ils refusent la remise en cause de leurs pratiques pédagogiques dans un dispositif qui nie la réalité de leurs conditions de travail.

**Le SNUDI FO exige le respect de la liberté pédagogique et du libre choix de la formation continue, et que le dispositif ne soit en aucun cas imposé aux collègues.**

## Direction : abandon de la loi Rilhac, de la délégation de compétences des IEN !

Le projet de loi, anticipé par le ministre par son projet d'organiser une délégation de compétences des IEN vers les directeurs (transfert de responsabilités) pose les jalons pour faire du directeur d'école un futur supérieur hiérarchique, équivalent aux chefs d'établissement du 2nd degré, dans les écoles.

Le SNUDI FO s'y oppose totalement et réaffirme ses revendications :

- Abandon de la proposition de loi Rilhac ! Non à la délégation de compétences !
- Augmentation nationale des quotités de décharge pour toutes les écoles !
- Une réelle augmentation indiciaire : 100 points d'indice pour tous tout de suite !
- Une aide administrative statutaire et gérée par l'Education Nationale dans chaque école !
- Un réel allègement des tâches pour tous les directeurs !

# Crise sanitaire : Exigeons que l'État assure la protection de ses personnels

---

La rentrée scolaire 2020 vient de se dérouler dans la plus grande impréparation, livrant une fois de plus les collègues à eux-mêmes pour endosser la responsabilité de faire appliquer un protocole qui brille par son imprécision et ne garantit en rien la sécurité.

Pendant tout l'été, les personnels vulnérables ont encore une fois été laissés dans l'incertitude la plus totale concernant leur situation à la rentrée. Quelques jours avant la rentrée, ils ont reçu l'injonction de reprendre le travail en présentiel de la part du recteur, en dehors de tout cadre réglementaire. De nombreux collègues ont ensuite découvert avec effarement qu'ils avaient cessé d'être considérés comme vulnérables au cours de la nuit du 29 août, suite à la publication d'un décret réduisant drastiquement la liste des pathologies y ouvrant droit. Ce n'est que trois semaines après la rentrée que sont enfin parues au bulletin officiel les nouvelles modalités de gestion des personnels. Si les collègues présentant une pathologie de la liste réduite sont placés en ASA, les autres sont renvoyés en classe avec un masque chirurgical comme toute protection. Tout cela alors même que les consignes du premier ministre indiquent que le télétravail doit être privilégié et lorsque c'est impossible, le poste aménagé pour, notamment, limiter le contact avec le public et garantir la distanciation physique. Ces personnels sont aujourd'hui encore à leur poste, alors que le ministre de la santé martèle dans tous les médias depuis plusieurs jours que le travail à distance est "très encouragé dès que c'est possible pour les gens qui sont porteurs de maladie, dans les zones d'alerte renforcée et maximale"!

Dans les semaines qui ont suivi la rentrée, de nombreux collègues, qu'ils soient vulnérables ou non, ont fait état de leur inquiétude face à l'insuffisance des moyens de sécurité mis en place pour assurer leur protection. Nombreux sont ceux qui s'interrogent à juste titre sur la protection offerte par les masques en tissu ou chirurgicaux face à un public d'enfants ne portant pas de masque, puisqu'ils empêchent le porteur d'émettre des projections mais qu'ils ne protègent pas de l'inhalation des agents pathogènes (seuls les masques FFP le permettent). Il est bien sûr impossible pour les élèves de respecter les gestes barrières, à plus forte raison en maternelle, et l'entretien des locaux n'est pas toujours effectué dans le respect du protocole.

De nombreuses remontées ont également mis en évidence le caractère complètement inopérant de la chaîne d'alerte et de la gestion des cas COVID dans certaines écoles. Des élèves identifiés comme cas contact ont continué de fréquenter l'école parfois pendant plusieurs jours avant d'être isolés et testés par l'ARS. Des élèves ont été isolés mais pas le reste de leur fratrie. De la même façon, les enseignants absents pour suspicion de COVID ont été remplacés et les élèves accueillis normalement, ce qui paraît injustifiable sur le plan sanitaire. Dans de nombreux cas, des enfants symptomatiques sont revenus à l'école sans avoir été testés. Nous avons sollicité une audience en urgence auprès du rectorat et auprès de la préfète avec l'union départementale des syndicats Force Ouvrière pour alerter sur ces dysfonctionnements graves et exiger que l'État assure la santé des personnels et des élèves.

Depuis, suite à la publication d'un nouvel avis du Haut Conseil de la Santé Publique, le ministère a choisi une solution radicale : en dessous de 3 cas confirmés par classe, il n'y aura désormais plus de chaîne d'alerte puisque personne ne sera considéré comme contact à risque. Plus que jamais, la poursuite de l'activité économique apparaît comme la priorité du gouvernement quel qu'en soit le coût humain. Plus que jamais, les moyens mis en œuvre pour protéger la santé des personnels et de leurs proches apparaissent dérisoires. Le SNUDI FO 35 a défendu et continuera de défendre tous les collègues qui estimeront leur santé menacée. Nous continuerons à exiger par tous les moyens que l'État assume son devoir de protection des personnels.

## **Nous revendiquons :**

- **le placement systématique en ASA de tous les personnels vulnérables et des personnels partageant le foyer d'un proche vulnérable**
- **des tests systématiques de dépistage pour les personnels et élèves**
- **une identification et une prise en charge précise et immédiate des cas contacts, avec éviction scolaire effective**
- **la fermeture des classes et des écoles en cas de circulation active du virus,**
- **la mise à disposition gratuite du matériel de protection pour tous les personnels et les élèves,**
- **le placement en ASA (autorisation spécifique d'absence) en cas d'isolement,**
- **l'abrogation du jour de carence**
- **le suivi médical effectif des personnels par la médecine de prévention**

**Pour adhérer au SNUDI-FO :**

Adjoint, PES	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7	Échelon 8	Échelon 9	Échelon 10	Échelon 11						
Directeur 2 à 4 classes spécialisé IMF REP REP+			Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7	Échelon 8	Échelon 9	Échelon 10	Échelon 11					
Directeur 5 à 9 classes				Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7	Échelon 8	Échelon 9	Échelon 10	Échelon 11				
Directeur 10 classes et plus					Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7	Échelon 8	Échelon 9	Échelon 10	Échelon 11			
Hors Classe										Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6			
Classe Exceptionnelle												Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	
Instituteurs					Échelon 9	Échelon 10	Échelon 11										
Prix du timbre mensuel	12,26 €	13,95 €	14,08 €	14,50 €	14,91 €	15,30 €	16,19 €	17,34 €	18,50 €	19,84 €	21,25 €	22,56 €	24,03 €	25,38 €	26,43 €	28,32 €	

<b>Prix total annuel (carte à 18,50 € + 12 timbres)</b>	<b>165,57 €</b>	<b>185,92 €</b>	<b>187,46 €</b>	<b>192,45 €</b>	<b>197,44 €</b>	<b>202,05 €</b>	<b>212,80 €</b>	<b>226,63 €</b>	<b>240,45 €</b>	<b>256,58 €</b>	<b>273,48 €</b>	<b>289,22 €</b>	<b>306,88 €</b>	<b>323,01 €</b>	<b>335,68 €</b>	<b>358,34 €</b>	
<i>Soit des mensualités de :</i>	13,80 €	15,49 €	15,62 €	16,04 €	16,45 €	16,84 €	17,73 €	18,89 €	20,04 €	21,38 €	22,79 €	24,10 €	25,57 €	26,92 €	27,97 €	29,86 €	
<b>Coût total annuel après déduction fiscale</b>	<b>56,29 €</b>	<b>63,21 €</b>	<b>63,74 €</b>	<b>65,43 €</b>	<b>67,13 €</b>	<b>68,70 €</b>	<b>72,35 €</b>	<b>77,05 €</b>	<b>81,75 €</b>	<b>87,24 €</b>	<b>92,98 €</b>	<b>98,33 €</b>	<b>104,34 €</b>	<b>109,82 €</b>	<b>114,13 €</b>	<b>121,84 €</b>	

**Enseignant à temps partiel :** payer une carte (18,50 €) et le nombre de timbres correspondant à la quotité de service (6 timbres pour un 50 % et 9 timbres pour un 75 %).  
**AESH :** 60 € l'année (carte incluse)  
**Retraité :** timbre à 10,68 € (intégrant les 14,12€ de la vignette UCR)

**66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.**  
 Votre carte vous parviendra ultérieurement.  
 Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez-le précieusement, il ne peut être établi de double).

✂ -----  
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

**Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2020**

Date : .....

Nom : .....  
 Prénom : .....  
  
 Adresse personnelle : .....  
 .....  
 .....  
 Téléphone : .....  
 Courriel : .....

Corps:  Instituteur  PE  
 Grade:  Classe normale  HC  CE  
 Échelon : .....  
  
 École : .....  
 .....  
 Circonscription : .....  
 Fonction:  Adj  Dir  TRS  Brigade  
 Autre : .....

J'adhère au SNUDI-FO et je règle ma cotisation :

par **prélèvement automatique mensuel** → joindre un RIB

par **chèque** à l'ordre du **SNUDI-FO 35** → Soit par 1 seul chèque  
 → Soit par plusieurs chèques (indiquer au dos des chèques la date d'encaissement souhaitée)  
 → Soit, en ..... versements, une carte à 18,50 € et ..... timbres mensuels à ..... € l'unité, soit un total de ..... €